

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24139073

gale,
al.

neergelegd/ontvangen op

18 SEP. 2024

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel

Greffe

N° d'entreprise : **0676 461 370**

Nom

(en entier) : **IMMO SECO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique**

Objet de l'acte : Nomination administrateur et commissaire

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2024:

[...]

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

L'Assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

L'Assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

5. Nomination et démission des administrateurs

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur B.H. GROUP sa avec son représentant permanent Bernard Heiderscheidt, qui arrive à expiration lors de cette Assemblée Générale, pour une période de six ans, qui prendra fin à l'assemblée générale de 2030

6. Renouvellement mandat du commissaire

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire Daniel (Danny) WUYTS, associé chez EY Bedrijfsrevisoren BV, dont le mandat arrive à échéance, pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2026.

7. Procuration

L'Assemblée générale donne une procuration spéciale à Mme Valentine Hellin (Group Legal Officer), et Mme Josiane Uwase (Corporate Governance Assistant), toutes deux élisant domicile au siège social, agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir accomplir au nom de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès des services administratifs du Moniteur belge et de la Banque Carrefour des Entreprises, en ce qui concerne l'exécution des décisions adoptées lors de la présente Assemblée.

À cet effet, les mandataires peuvent faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, d'une manière générale, entreprendre tout ce qui est nécessaire.

Pour copie conforme

Valentine Hellin
Mandataire spécial

Est déposée simultanément: Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)